MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2025 – 163

Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20251218-D2025163-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :
12/12/2025

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 23
Présents	……. 19
Votants	……. 22

Objet :

FINANCES

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Daniel BARRE - Marie-Laure PONDARD - Philippe ELLEOUET - Didier LE STUNFF - Nathalie MORICE - Philippe RENAUD - Marie-Armelle JOLLY - Gilbert GUÉRIF - Joël CRUBLET - Hervé BÉRARD - Marie-Christine PRAUD - Christine CHÉRAUD - Patrick FONTAINE - Françoise GUYOT - Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU, Jacques FRANÇOIS, Philippe THOMAZO et Jean-Marc CARREAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
M. Jean-François HÉLIN ayant donné procuration à M. Philippe ELLEOUET
Mme Marine GOYON ayant donné procuration à M. Françoise GUYOT
Mme Dominique HEMERY ayant donné procuration à Mme M-Laure PONDARD
Mme Maryse ROYER

SECRETAIRE : Madame Christine CHÉRAUD

2025. 163 / TARIFS COMMUNAUX 2026: location de la salle polyvalente

Madame Marie-Laure PONDARD, Adjointe en charge des finances, explique à l'Assemblée que suite à la réunion de la commission finances du 12 novembre dernier, il est proposé d'appliquer une augmentation des tarifs communaux sur la base de + 1.5 %, puis arrondis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs de location de la salle polyvalente, qui prendront effet au 1er janvier 2026, de la façon suivante :

	PARTICUL.	**ASSOCIATIONS COMMUNALES**		**PART. et ASS.**
	COMMUNE	avec cuisine	sans cuisine	**HORS COM.**
ASSOCIATIONS - REUNIONS EXPOSITION SANS VENTE	Frais de nettoyage *	frais de nettoyage *	Frais de nettoyage *	199.50 €
SPECTACLES PAYANTS	215 €	186.50 €	157.50 €	399 €
BAL PAYANT				
- Matinée ou soirée	407 €	380 €	354 €	937.50 €
- Matinée et soirée	475.50 €	439.50 €	416.50 €	1 072.50 €
JEUX DE SOCIETE	215 €	186.50 €	157.50 €	399.00 €
VIN D'HONNEUR	165 €	141 €	116.50 €	217 €
Cérémonie civile obsèques	GRATUIT			GRATUIT si inhumation à Bains s/Oust
SEANCE A CARACTERE POLITIQUE ET CONFESSIONNEL	573 € - tarif unique pour tous les demandeurs : particuliers, associations de la Commune ou hors Commune			

Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20251218-D2025163-DE

ACTIONS PROFESSIONNELLES (formation, recrutement, conférence…)	GRATUIT			
BANQUETS ET MARIAGES (cuisine comprise)				
- Forfait soirée	349 €	320.50 €	291.50 €	565.50 €
- Forfait journée	433 €	398 €	374 €	747.50 €
- lendemain	173 €	172€	172 €	471 €
BUFFET FROID, sans cuisine	239 €	215 €	188.50 €	431 €
FETE DES CLASSES - 1 décennie	302 €			
FETE DES CLASSES - toutes décennies	GRATUIT - frais de nettoyage *			
SEANCE A CARACTERE PUBLIC ET COMMERCIAL				
- Journée de 8 H à 19 H	584 €	554.50 €	523.50 €	937.50 €
- demi-journée	343.50 €	474 €	283.50 €	541.50 €
SUPPLEMENT POUR UTILISATION				
CUISINE	110 €			159 €
PETITE SALLE	69 €			106.50 €
SONORISATION	64.50 €	58.50 €	58.50 €	71 €

Il est précisé que les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente devraient démarrer en mars 2026 pour une durée d'environ 8 mois.

Il est rappelé que :
-Dans tous les cas, une caution de 500 euros sera demandée.

-* Dans le cas où la salle polyvalente nécessiterait un nettoyage (après utilisation à titre gratuit ou non), il sera facturé à l'utilisateur un forfait nettoyage de 100 € TTC.
- Délibération n°2022-31 : les associations Bainsoises pourront bénéficier, une fois dans l'année, d'une location gratuite pour une des salles communales.

SPÉCIFICITÉ 2026 : ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 et 22 MARS 2026

Dans le cadre de ces élections et concernant la mise à disposition de salles pour :

⇨ **les réunions de travail**,
la salle de l'Oust et la maison des associations pourront être mise à disposition gratuitement à raison de :
6 réunions avant le 1er tour et 1 réunion avant le 2ème tour,

⇨ **les réunions publiques**,
la salle polyvalente et la maison des associations pourront être mise à disposition gratuitement à raison de :
2 réunions publiques avant le 1er tour et 1 réunion publique avant le 2ème tour,

Ce, pour chacune des listes en présence - égalité de traitement –
et selon les disponibilités des salles.

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,
Daniel BARRE